

Envoyé: dimanche 5 Février 2023 22:07

De : gilles.lemorvan@neuf.fr

A : "mairie" ,"Bousselmi Olfa"

Objet : Demande de documents administratifs

Gilles Le Morvan

06 76 38 51 67

Bonjour Mme Bousselmi,

Je vous demande communication des éléments suivants pour l'année 2022 :

- un état nominatif en euros de toutes les indemnités de toute nature, perçues par les élus en raison de leur élection au conseil municipal ou intercommunal (indemnités de conseiller et indemnités perçues en raison de leur désignation dans des organismes où ils représentent leur collectivité). Cet état permettant de favoriser la transparence de l'action publique est prévu par la loi « Engagement et proximité » de fin 2019 au travers l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT.

- du « Grand livre comptable » qui retrace en détail toutes les dépenses et toutes les recettes de la commune pour chaque année civile. Ce document est communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L2121-26 du code général des collectivités territoriales.

- le tableaux des emplois de la commune avec les informations suivantes :

- les postes occupés,
- les fonctions assurées,
- le nom des agents,
- le grade des agents occupant ces postes,
- le nombre d'équivalent temps plein de chaque poste.

Il s'agit d'un document administratif communicable a toute personne qui en fait a demande en application de l'article du code L.311-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Merci de me communiquer ces éléments sous forme numérique par courriel ou transmission d'une clé USB.

Cordialement